Ordonnance collective

TITRE :	A-1.19 Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques chez la personne présentant des signes d'hypoglycémie		
NUMÉRO :	OC-CSSSM-19		
PROTOCOLE OU RÈGLES D'UTILISATION EN RÉFÉRENCE :		**ENTRÉE EN VIGUEUR LE :**	**RÉVISION LE:**
		2007-01-17	2012-09-20
PROFESSIONNELS AUTORISÉS :	Personnel infirmier du CSSS de Memphrémagog		
CLIENTÈLE VISÉE :	Personne avec un épisode de soins actifs auprès d'une infirmière du CSSSM		
ACTIVITÉS RÉSERVÉES :	**Infirmière** : • Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique; • Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance; • Effectuer et ajuster les traitements médicaux selon une ordonnance; • Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance. **Infirmière auxiliaire** : • Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance; • Effectuer des prélèvements, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance		

1. Indications :

Patient qui démontre un ou des symptômes d'hypoglycémie tel que tremblements, anxiété, nausée, palpitations, tachycardie, diaphorèse, diminution des performances mentales, céphalée, agressivité, excitation, léthargie, confusion, faiblesse, étourdissements, convulsion, coma, faim ou troubles de l'élocution et qui présente une glycémie capillaire <4,0 mmol/L.

2. Conditions d'initiation :

Patient présentant les symptômes au point 1.

3. CONTRE-INDICATIONS :

Pour procéder à une glycémie capillaire : Aucune

Pour l'administration de glucagon :

- Patient connu pour hypersensibilité au glucagon;
- Patient avec présence d'insulinome;
- Patient avec présence de phéochromocytome.

4. INTENTIONS THÉRAPEUTIQUES :

- Vérifier l'étiologie des symptômes d'hypoglycémie;
- Élever et stabiliser la glycémie capillaire ≥ 4.0 mmol/L.

5. LIMITES / RÉFÉRENCE AU MÉDECIN

Le médecin doit être avisé en tout temps :

- Si le patient qui s'alimente requiert l'administration de 2 fois 15 g de glucides (30 g total) à 15 minutes d'intervalle ET que la glycémie capillaire se maintient toujours < 4,0 mmol/L ;
- Si le patient reçoit du Dextrose IV ou du glucagon, et ce, sans égard au résultat de la glycémie capillaire.

En milieu scolaire, référer au protocole d'intervention pour les enfants insulinodépendants (Santé des jeunes 5-18 ans).

6. DIRECTIVES / RÉFÉRENCE AUX OUTILS CLINIQUES

- Évaluer la condition physique du patient;
- Initier une mesure diagnostique;
  - Mesurer la glycémie capillaire (Référence MSI : « Glycémie capillaire à l'aide du glucomètre *Precision PCx* »)
  - Si résultat < 4.0, initier les mesures thérapeutiques
- Initier les mesures thérapeutiques pour l'adulte selon l'algorithme en annexe 1;
- Initier les mesures thérapeutiques pour l'enfant selon l'algorithme en annexe 2;
- Évaluer les contre-indications (voir section 2) avant l'administration du glucagon

  (Référence MSI : « Administration de glucagon »);

7. SOURCES :

Bergeron, Lucie et Pouliot Francine, *Interventions nutritionnelles en cas d'hypoglycémie chez la personne âgée en CHSLD*, Le médecin du Québec, Vol. 41, No. 7, Juillet 2006.

Guay, Monique, *L'hypoglycémie*, Projet PRIISME diabète Mauricie/Centre du Québec, CSSS Drummond, Juin 2006.

McEuen A., Judy, Gardner, Paige, Barnachea F., Dawn, and AL, *An evidence-based protocol for managing hypoglycaemia*, American journal of nursing, Vol.110, No.7, July 2010.

Watts A., Sharon, Anselmo M., Janet, Smith S., Michele, *Combating hypoglycaemia in the hospital and at home*, Hospital Nursing, Vol. 33, No. 3, March 2003.

Canadian Diabetes Association, Canadian Journal of Diabetes, Clinical Practice Guidelines, Volume 32, Supplément 1, 2008.

Barbeau M, Bastasi G, Galibois I, Lavallée Côté L, Messier M, Raymond C, Robillard C, Strychar I, Taillon E et coll., Diabète sucré, Manuel de Nutrition Clinique en ligne, Montéral, Ordre professionnel des diététistes du Québec, 2007, www.opdq.org.

8. PROCESSUS D'APPROBATION :

Rédigé par		Collaborateurs
Nadia Leboeuf Conseillère-cadre à la qualité		
Approbation	**Signature**	**Date**
Président du CMDP Dr Yves Arcand		2007-01-19
Chef du département de pharmacie Armelle Apter, Ph.		
DQSI Lise St-Pierre		
Révision	**Signature**	**Date**
Président du CMDP : Dr Yves Arcand	Yves Arcand	2012-09-20
Chef du département de pharmacie : Armelle Apter, ph.		
DQSI Lise St-Pierre		13-02-06

Centre de santé et de services sociaux de Memphrémagog

Protocole d'hypoglycémie chez l'adulte.

ANNEXE 1

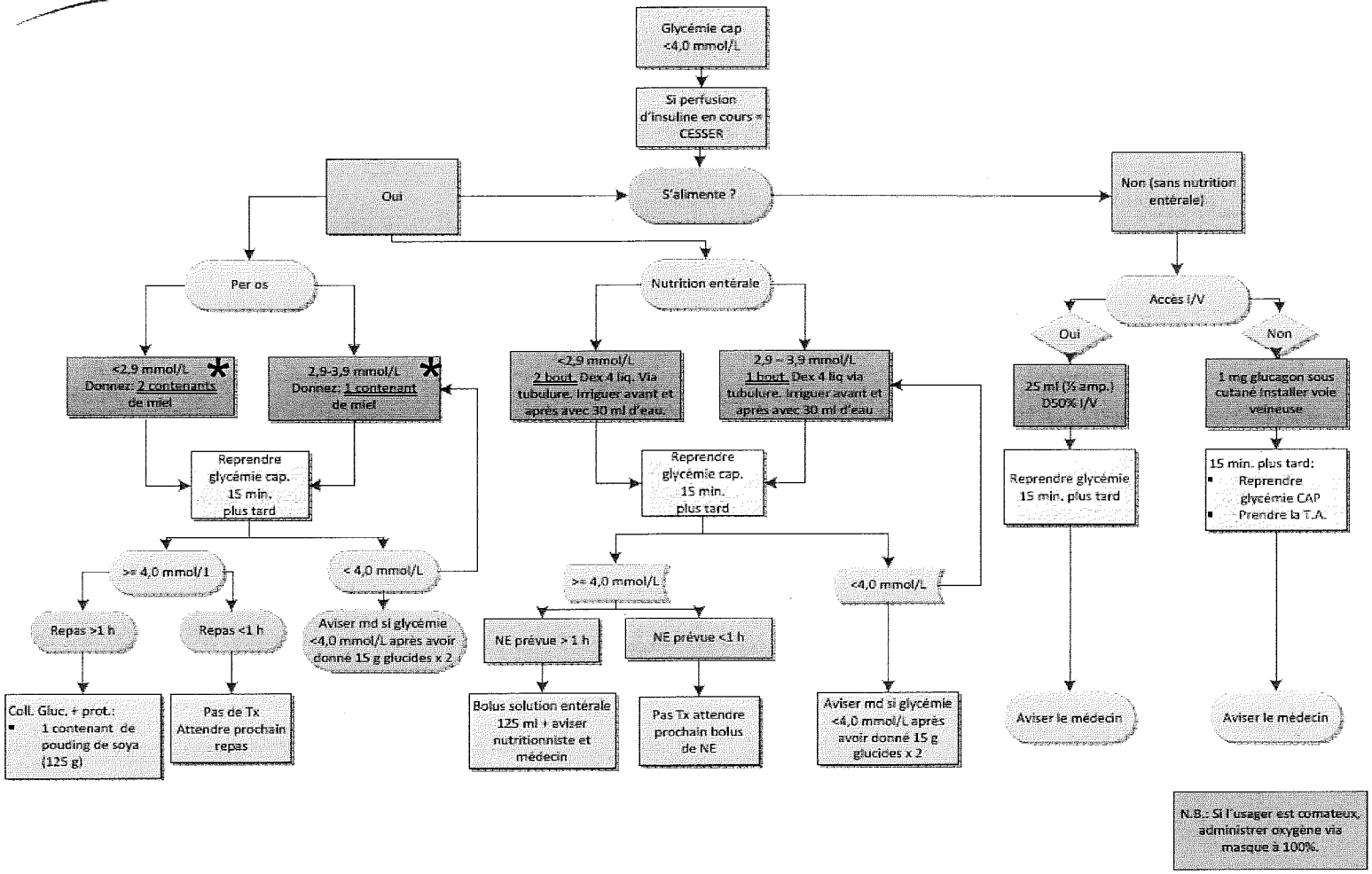

*** Si pas de miel, donner 15 g de sucre (1 contenant de miel = 15 g de sucre**

Centre de santé et de services sociaux
de Memphrémagog

Protocole d'hypoglycémie chez l'enfant.

ANNEXE 2

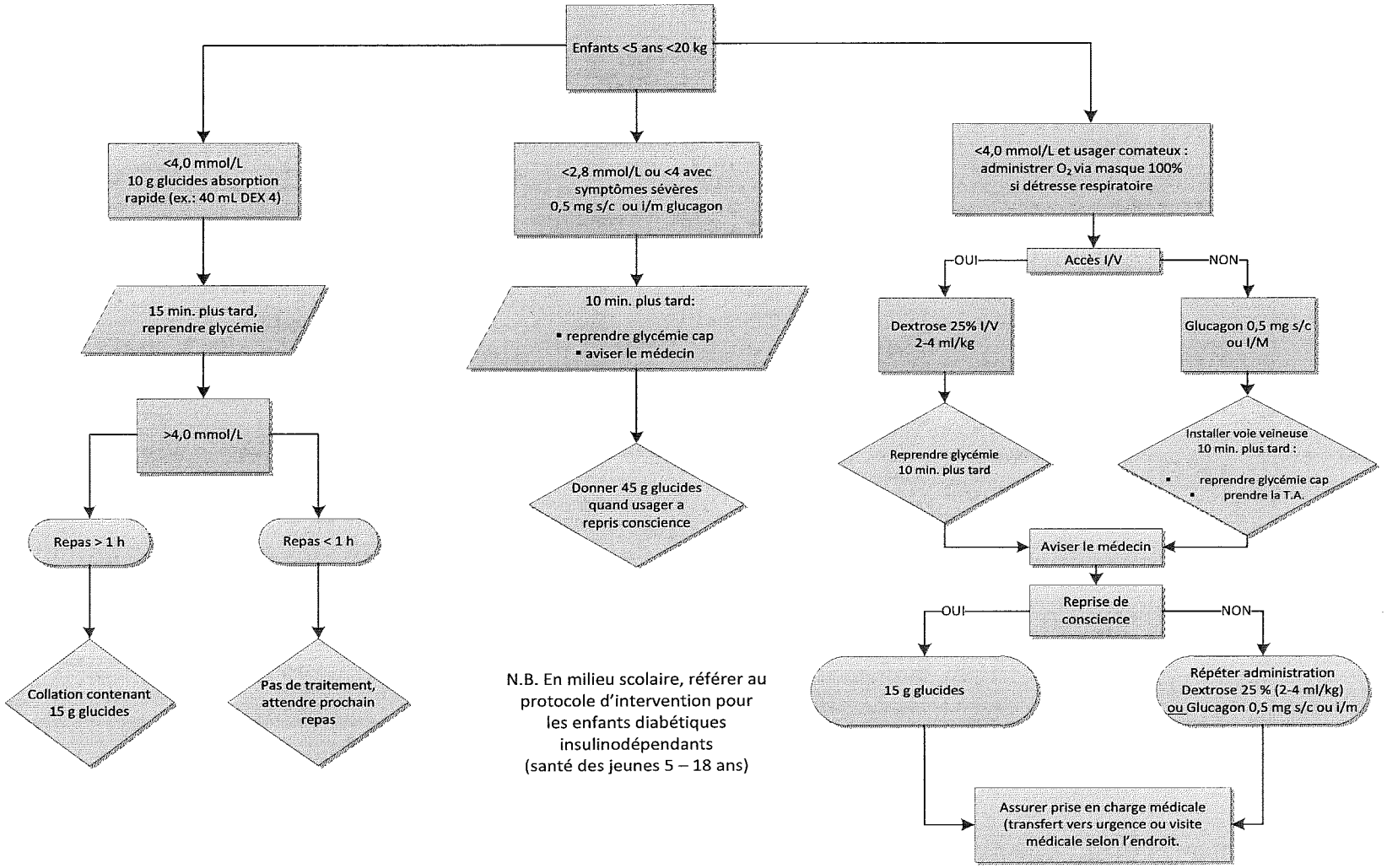

N.B. En milieu scolaire, référer au protocole d'intervention pour les enfants diabétiques insulinodépendants (santé des jeunes 5 – 18 ans)